Avis sur l'État de droit dans le monde francophone en relation avec la coopération et le développement économique

(Hanoi, novembre 1997)

L'AIPLF, Assemblée consultative de la Francophonie, se veut le lien démocratique entre les institutions et les peuples de la Francophonie. Elle est aussi un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'information sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. Elle a, à titre consultatif, la responsabilité d'émettre des avis et de formuler des recommandations à la Conférence des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage et à ses instances

Comme ses objectifs visent à favoriser la coopération et le renforcement de la solidarité au sein de la communauté francophone ainsi que la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits de la personne, l'AIPLF a choisi, en s'inspirant du thème général du sommet de Hanoi, de réfléchir sur le thème « L'État de droit dans le monde francophone en relation avec la coopération et le développement économique ».

Convaincue du lien indissociable qui existe entre développement humain et démocratique et développement économique, l'AIPLF a articulé sa réflexion autour de quatre axes qui en découlent et qui devraient, selon elle, guider l'action francophone dans les années à venir. Pour chacun de ces axes, l'AIPLF offre dans le présent avis une perspective parlementaire et propose des pistes nouvelles de réflexion et des initiatives originales.

Afin de renforcer le processus de démocratisation, l'AIPLF s'est penchée sur les missions préparatoires et les missions d'observation des élections pour lesquelles elle propose entre autres d'assurer un financement adéquat et d'en accroître l'impact grâce à une meilleure planification des interventions de la Francophonie. Au niveau du rôle des parlementaires dans le soutien des processus de démocratisation, l'AIPLF démontre la place prépondérante que les parlementaires devraient avoir et suggère quelques idées afin de tirer davantage de bénéfices de leurs participations. S'agissant de l'Observatoire francophone de l'État de droit, de la démocratie et de la paix, l'AIPLF en constate l'importance et propose même un élargissement de son mandat. Enfin, par l'organisation d'une conférence parlementaire sur le bilan de la démocratisation en Afrique, l'AIPLF se propose d'enrichir la réflexion sur cet enjeu d'importance pour la Francophonie.

Pour renforcer le processus de prévention et de règlement des conflits, l'AI-PLF propose des mesures afin d'accroître la vigilance et pour instaurer des mécanismes de pré-alerte. De plus, elle démontre qu'il est possible, grâce à la coopération entre parlementaires, de contribuer à la mise en place des institutions et des coutumes politiques qui peuvent permettre d'éviter les conflits au sein d'une société.

Comme moyen pour renforcer les échanges économiques, l'AIPLF apporte son avis et ses suggestions afin de favoriser le développement d'un espace économique francophone et suggère comme première étape devant mener à l'édification d'un marché plus global une approche graduelle visant des réalisations concrètes immédiates et portant sur les champs traditionnels de coopération de la Francophonie, soit la langue et la culture. Constatant la diminution des ressources consacrées à la coopération et à l'aide au développement, l'AIPLF s'est penchée sur le modèle de la coopération décentralisée et l'a retenu comme un mécanisme adapté et efficace dans un tel contexte mondial. Elle propose dans ce sens des mesures qui pourront permettre d'en favoriser le développement et démontre la contribution concrète sur le terrain que peuvent apporter les parlementaires.

Afin de renforcer la communication et l'échange d'information et des connaissances, l'AIPLF propose la mise en réseau des parlements de la Francophonie après en avoir démontré les grands avantages et détaille la forme que sa participation devrait avoir. Une mesure concrète proposée par l'AIPLF dans ce sens est qu'une ligne budgétaire du Fonds francophone pour le développement des inforoutes soit réservée à l'AIPLF pour la mise en réseau des parlements du Sud.

Enfin, l'AIPLF a tenu à aborder la situation en Afrique centrale, qui constitue une de ses préoccupations constantes. Face aux conséquences humaines, économiques et politiques dramatiques de ce problème, l'Assemblée consultative de la Francophonie a voulu, encore une fois, rappeler à la communauté internationale son devoir moral. Elle a également renouvelé sa demande pour que le Conseil de sécurité des Nations Unies prenne les mesures d'urgence appropriées et pour que soit organisée une conférence internationale sur la stabilité politique, la sécurité et le développement dans la région. En conclusion, l'AIPLF appelle la Francophonie à se prononcer avec force et détermination sur cette situation et à exiger la création d'une commission internationale d'enquête.

RENFORCER LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION

Les missions préparatoires et les missions d'observation d'élections

La mission d'observation d'élections est la réponse originale et adaptée de la communauté internationale au mouvement de démocratisation qui a notamment résulté des bouleversements de l'équilibre Est-Ouest à partir du début des années 1990. Un nouveau défi s'est alors imposé à de nombreux États: assurer l'organisation et la tenue d'élections libres et transparentes, première étape vers l'instauration de l'État de droit et des institutions démocratiques qui en soient le fondement.

Ainsi, la mission d'observation d'élections tend à certifier la légalité d'ensemble des opérations électorales et à témoigner auprès des électeurs et de la communauté internationale du déroulement complet d'un processus électoral.

En contribuant ainsi à assurer la transparence et l'intégrité du processus électoral, la mission d'observation d'élections renforce la légitimité, en cas d'évaluation favorable, des dirigeants politiques issus de ce processus.

Dans la perspective de la consolidation de l'État de droit, les missions d'observation d'élections sont donc indispensables, puisqu'elles permettent de répondre au besoin le plus urgent du pays demandeur, soit de renforcer la crédibilité des institutions gouvernementales et parlementaires dans la phase critique de leur mise en place. En outre, les missions d'observation d'élections ont un caractère dissuasif auprès des fauteurs de trouble potentiels, contribuant ainsi à accroître la confiance des électeurs et à favoriser leur participation au processus électoral. Enfin, les missions d'observation d'élections permettent d'évaluer les progrès de l'État de droit dans les pays observés.

Par conséquent, l'AIPLF exprime l'avis suivant:

Compte tenu que les missions d'observation d'élections ont été, et demeurent toujours, un moyen efficace d'intervention de la Francophonie en faveur du renforcement des processus de démocratisation, il est essentiel que les ressources financières permettant la mise en œuvre complète de ce programme ainsi que la participation d'au moins un parlementaire sur trois observateurs pour les missions exploratoires, et quatre parlementaires sur dix observateurs pour les missions d'observation d'élections, soient assurées.

L'AIPLF est aussi convaincue que les ressources financières pourraient être utilisées de manière plus équitable entre les pays demandeurs. Récemment, un trop petit nombre de pays ont bénéficié dans un trop court délai de l'essentiel des ressources. À titre d'exemple, de février à juillet 1996, 3 pays ont reçu 9 missions francophones, épuisant ainsi les ressources prévues pour l'ensemble de l'année 1996.

De telles situations pourraient être évitées par une meilleure planification et par l'établissement et le respect de critères pour le choix des pays à qui la Francophonie destinera à l'avenir ses interventions d'observation électorale. Pourraient être ainsi priorisés les pays qui en sont à leur première expérience électorale pluraliste, tout en privilégiant, dans un ordre prioritaire:

- les élections présidentielles 2^e tour;
- les élections législatives;
- les élections présidentielles 1^{er} tour;
- les référendums constitutionnels, dans les cas où la réforme constitutionnelle peut légitimer la mise en place d'un véritable État de droit.

Il faudrait de plus que l'envoi d'une mission d'observation soit conditionnelle à la mise en place préalable, par les autorités locales compétentes, de conditions minimum au niveau de l'organisation matérielle des élections. En effet, il est essentiel que soit vérifié et confirmé, grâce à une mission préparatoire com-

prenant des parlementaires, que les grands principes démocratiques ont été respectés lors de la préparation des élections notamment au niveau de l'élaboration et de la diffusion des listes électorales, de la formation du personnel électoral ou encore du respect des droits d'expression des individus et de l'opposition et ce, avant même que la décision finale d'engager les ressources de la Francophonie ne soit prise.

Des critères rigoureux et une démarche formelle sont, selon l'AIPLF, nécessaires pour s'assurer que les missions d'observation d'élections ne servent pas ou ne soient pas perçues comme servant de caution à un gouvernement ou à une opposition.

Le rôle des parlementaires dans le soutien des processus de démocratisation

Il importe également de bien apprécier la contribution des parlementaires aux missions d'observation d'élections. En effet, les parlementaires disposent d'avantages indéniables, qui reposent particulièrement sur leur statut et leur expérience politique. Un parlementaire est d'abord et avant tout un élu, ce qui lui confère légitimité et autorité morale dans ses interventions auprès des autorités et des candidats impliqués dans l'élection. Ce statut facilite grandement l'établissement des contacts avec les intervenants électoraux du pays hôte et permet de recueillir rapidement les différentes informations nécessaires pour établir un diagnostic de situation.

Le parlementaire est aussi une personne qui a été élue dans le cadre d'un processus électoral. Il a donc été candidat et, à ce titre, un intervenant électoral central. Il dispose donc d'une expertise unique, axée sur le volet politique d'une élection: désignation comme candidat officiel, établissement d'un plan de campagne, contacts quotidiens avec les électeurs et les médias, organisation logistique par le biais d'un comité électoral.

Un parlementaire est également impliqué étroitement dans le fonctionnement des institutions démocratiques, notamment comme législateur et comme contrôleur des actions du gouvernement. Il dispose donc d'une connaissance étroite des interactions entre les pouvoirs exécutif et législatif qui régissent les États démocratiques.

Finalement, tout parlementaire est associé un jour ou l'autre à la gestion de situations de crises politiques plus ou moins intenses, qui mettent en valeur ses capacités à analyser la situation et à diagnostiquer les solutions les plus adéquates pour les résoudre. Cette capacité d'analyse-diagnostic sur le plan politique est l'une des données les plus stratégiques lors de la réalisation d'une mission d'observation d'élections, et plus particulièrement lors des missions exploratoires. À ce titre, la participation des parlementaires aux missions préparatoires est donc absolument indispensable.

La finalité des missions d'observation d'élections est de témoigner du déroulement d'un processus électoral. Toutefois, la Francophonie doit se soucier d'élargir l'impact de ces missions en aval du scrutin, de manière à rentabiliser au maximum les ressources investies, dans la perspective de contribuer efficacement au renforcement de l'État de droit.

La notion d'accompagnement en aval du scrutin, dans la phase post-électorale, plus particulièrement au titre du renforcement et de la stabilisation des institutions parlementaires, ressort clairement comme un des éléments clés permettant d'assurer une transition harmonieuse vers l'État de droit dans les États post-autoritaires. Quelques exemples récents ont prouvé hors de tout doute qu'un retrait trop rapide de la Communauté internationale après des consultations électorales pouvait avoir des conséquences néfastes sur le plan de la stabilisation des institutions démocratiques, et notamment, des institutions parlementaires. Il est donc tout aussi important d'assurer le suivi politique en diffusant de l'information aux parlementaires, aux fonctionnaires parlementaires et à la population, en soutenant la mise en place des services techniques et administratifs des assemblées nouvellement élues et en facilitant leur intégration harmonieuse à l'ensemble des institutions sociales et étatiques des pays ayant choisi la voie du multipartisme.

Dans ce contexte, l'AIPLF émet l'avis suivant :

La présence de parlementaires observateurs lors d'une mission d'observation d'élections est non seulement essentielle mais pourrait aussi avantageusement être mise à profit par la Francophonie. Par exemple, il serait possible de procéder, au cours d'une mission d'observation d'élections, à une évaluation préliminaire des besoins en matière parlementaire et de recueillir les documents pertinents (Constitution, Règlement de l'Assemblée...) à la préparation d'interventions ultérieures.

L'AIPLF croit aussi que d'autres volets d'intervention pourraient lui permettre d'apporter une contribution plus large en matière de soutien aux processus de démocratisation:

- rôle conseil auprès des autorités politiques en voie de se doter d'institutions démocratiques ;
- missions de bons offices dans certains pays affectés par des crises politiques graves;
- conception et tenue de programmes de formation destinés aux candidats et aux partis politiques, dans la phase pré-électorale;
- préparation d'un guide pratique sur les règles élémentaires devant régir les processus électoraux dans les pays francophones, comprenant notamment les éléments suivants.

L'Observatoire francophone de l'État de droit, de la démocratie et de la paix

Tout en respectant rigoureusement les critères convenus, l'AIPLF privilégierait l'envoi de missions d'observation d'élections dans les pays où les conditions de réalisation des opérations électorales seraient minimalement favorables, dans le contexte où les ressources financières destinées aux missions d'observation d'élections sont limitées.

À cet effet, les parlementaires membres de l'AIPLF appuient la mise en place d'un Observatoire francophone de l'État de droit, de la démocratie et de la paix par la Délégation à la coopération juridique et judiciaire de l'Agence de la Francophonie. L'origine de ce projet remonte à une proposition présentée par le Président de la République française lors d'un discours prononcé à Brazzaville le 18 juillet 1996, et qui a été par la suite l'objet d'un projet de résolution présenté par le Liban lors de la XXII^e Session du CPF les 23 et 24 septembre 1996.

La nécessité d'un tel observatoire s'est imposée par le postulat qu'un diagnostic de la situation politique d'un pays en voie de démocratisation avant et après les élections est indispensable pour évaluer la pertinence d'intervenir ou non dans ce pays, en fonction des critères déterminés précédemment, permettant ainsi d'apprécier le moment venu toute demande en meilleure connaissance de cause.

Actuellement, l'Observatoire consiste en une banque documentaire de textes fondamentaux recueillis lors des missions francophones, une banque d'experts en soutien démocratique et une banque audiovisuelle.

L'AIPLF émet l'avis suivant:

Le mandat de l'Observatoire pourrait être élargi de manière à :

- définir un plan d'action sur mesure pour chaque pays choisi, en fonction de ses besoins les plus urgents;
- conjuguer les compétences des différentes expertises (parlementaire, électorale, judiciaire...) pour renforcer de façon structurée l'État de droit dans chacun des pays bénéficiaires.

Compte tenu de son expertise en matière de coopération interparlementaire, il va de soi que l'AIPLF doit être associée officiellement à la structure de l'Observatoire, de même qu'au processus d'évaluation et de décision concernant chaque pays demandeur.

Une conférence parlementaire sur le bilan de la démocratisation en Afrique

Depuis un certain nombre d'années déjà, des politiques de démocratisation et d'instauration de l'État de droit se sont développées dans plusieurs pays de l'espace francophone, particulièrement en Afrique.

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française a soutenu activement, grâce au Programme de coopération interparlementaire, l'instauration et la consolidation de ces processus.

Sa contribution s'est manifestée notamment par des missions d'observation, des séminaires d'échanges et d'information destinés aux parlementaires, des stages de formation à l'intention de fonctionnaires parlementaires et de l'aide aux services du compte rendu des débats et le programme Pardoc.

La participation à des missions d'observation a été un élément central de l'action de l'AIPLF. Bien que les élections soient particulièrement importantes, elles ne constituent pas le seul moment du cheminement démocratique où l'aide et le soutien de parlementaires membres de l'AIPLF pourraient être utile. En effet, la dimension globale de la démarche est fréquemment soulignée et le besoin d'aide en aval ainsi qu'en amont du scrutin est reconnu afin d'assurer le plus de chances possibles à l'instauration de démocraties solides et stables.

Considérant le niveau des efforts investis dans la coopération interparlementaire et de son importance pour les pays membres de la Francophonie qui sont en cours d'instauration de l'État de droit, l'AIPLF a jugé, d'abord lors de l'Assemblée régionale Afrique en 1996 puis lors de son Assemblée générale annuelle d'Antananarivo en juillet 1996, qu'il est indispensable qu'un bilan soit réalisé au cours d'une conférence qui se déroulera durant le premier semestre de 1998, et que les grandes directions que devraient prendre les actions futures soient identifiées.

Ce colloque permettra donc de faire le point sur l'état de la démocratisation en Afrique et de proposer des orientations actualisées en fonction de l'expérience acquise et de l'évolution de la situation de ses pays membres.

Il vise d'abord à dresser un état des expériences de démocratisation en Afrique. Ensuite, il permettra d'identifier les secteurs d'expertise dans lesquels l'AIPLF doit investir ses efforts et pour accompagner et renforcer efficacement les processus de démocratisation et ce, avant, pendant et après les élections. Enfin, il devra permettre de dégager les axes qui pourront être partagés avec les instances de la Francophonie et aider à la conception des programmes d'action pour le futur.

Au terme du colloque, les membres de l'AIPLF auront une vision globale de la situation actuelle et disposeront d'une évaluation de l'efficacité des actions entreprises ainsi que d'une analyse détaillée des attentes et des besoins. Il sera ainsi possible d'élaborer une stratégie d'intervention à long terme.

L'AIPLF exprime l'avis suivant:

Les enseignements qui découleront de ce colloque devront être communiqués aux autres instances de la Francophonie afin d'enrichir le débat sur ce thème ainsi que la conception des programmes d'actions pour les prochains *biennums*.

RENFORCER LE PROCESSUS DE PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENT DES CONFLITS

Une vigilance permanente et des mécanismes de pré-alerte

L'AIPLF a souvent exprimé l'avis que la Francophonie devait déployer tous les efforts possibles afin de mettre en place les moyens qui permettraient de résoudre les conflits par toutes les voies utiles, y compris par la constitution rapide d'une force d'interposition d'urgence en liaison avec les organisations internationales concernées. Elle a aussi affirmé sa volonté d'exercer, par l'intermédiaire des parlements qui la composent, une vigilance permanente face à toute situation risquant de conduire à des tensions ou à des conflits et de prendre toutes initiatives tendant à y mettre un terme par le dialogue ou la médiation.

Préoccupés par la prolifération des conflits dans l'espace francophone, les membres de l'AIPLF ont émis diverses propositions visant à créer un mécanisme d'alerte des conflits et à mettre en œuvre une véritable diplomatie parlementaire et préventive. Plus précisément, une attention plus grande devrait être portée, dans un premier temps, à l'identification des facteurs d'instabilité. Par exemple, chaque section membre de l'AIPLF pourrait se doter d'une antenne de pré-alerte qui serait chargée de communiquer à un point central de coordination, où toutes les instances de la Francophonie seraient représentées, toutes les informations recueillies sur les risques de conflit dans les États membres de la Francophonie. Le point central de coordination serait chargé de faire la synthèse des informations, d'en faire l'analyse et de favoriser, en partenariat avec les autres organisations régionales ou internationales intéressées, l'organisation d'un débat entre les parties en vue de rechercher une solution aux différends ou toute autre action pouvant contribuer à un règlement pacifique de la crise appréhendée.

L'AIPLF émet donc l'avis suivant:

Il faut favoriser des actions concertées afin d'atténuer les risques de conflits entre certaines régions et que les efforts de l'AIPLF et de la Francophonie en matière de prévention et de règlement des conflits soient combinés avec ceux d'autres organisations internationales et régionales.

La démocratie parlementaire comme moyen préventif

Une intervention internationale directe de nature politique, économique ou militaire peut s'avérer efficace pour empêcher l'escalade d'un conflit ou même son déclenchement. Néanmoins, établir et renforcer la démocratie sont à l'évidence les meilleurs moyens de prévenir les conflits.

Établir et renforcer la démocratie parlementaire ne se fait évidemment pas du jour au lendemain; à force d'y travailler, il est cependant possible de mettre en place les institutions et les coutumes politiques qui peuvent permettre d'éviter l'escalade des tensions qui mènent aux conflits au sein d'une société.

Le modèle de démocratie adopté peut être divers ou réunir des éléments de plusieurs modèles. Il peut même être différent des modèles existants si cela convient mieux à la culture et aux traditions d'un État. L'essentiel pour une démocratie parlementaire est non seulement d'assurer le respect des droits de la personne et la liberté de parole, mais aussi d'accepter le concept d'opposition. Les démocraties établies depuis plus longtemps ont toutes accepté ce concept. Même s'il est parfois difficile pour les gouvernements d'accepter les critiques de part et d'autre, il est reconnu que l'engagement de tous les citoyens à respecter le droit de parole des autres et à discuter en toute liberté des problèmes de la société et de leurs solutions possibles est à la base de la démocratie parlementaire.

L'acceptation du débat politique et de l'alternance au pouvoir à la suite d'élections régulières en continuant de respecter les droits de la personne et les règles de la démocratie, aide les États à éviter les conflits.

En conséquence, l'AIPLF exprime l'avis suivant:

Toutes les instances de la Francophonie doivent poursuivre leurs efforts pour établir et renforcer la démocratie dans les États qui n'ont pas cette longue tradition démocratique ou qui ont connu des périodes de dictature. Tout en continuant de collaborer à l'élaboration des mécanismes nécessaires pour assurer une intervention rapide et efficace lors des conflits, la Francophonie doit faire tout ce qu'elle peut pour empêcher de tels conflits de se produire. Les efforts dans le domaine de la démocratie ne sont qu'un élément de la contribution que la Francophonie peut apporter à la résolution des problèmes sociaux, économiques et environnementaux. Cependant, l'AIPLF demeure convaincue que le renforcement de la démocratie est le moyen le plus sûr de mettre fin aux fléaux que sont les conflits.

La coopération décentralisée

Alors que le contexte mondial actuel provoque souvent une tendance au repli sur soi et à la diminution des ressources consacrées à la coopération et à l'aide au développement, il est primordial de développer et de mettre en place de nouveaux mécanismes d'aide efficaces et adaptés à la nouvelle réalité. Pour l'AIPLF, la coopération décentralisée et le développement de jumelages constituent, dans ce contexte, un moyen particulièrement intéressant et porteur de potentialités.

Il y a coopération décentralisée lorsqu'une (ou plusieurs) collectivité locale développe des relations de coopération avec une (ou plusieurs) collectivité locale étrangère. La coopération décentralisée n'a évidemment aucune vocation à se substituer à la coopération d'État à État, qui demeure incontournable dans de nombreux secteurs, et particulièrement celui des transferts de technologie ainsi que la prise en charge des grands projets d'infrastructures.

La coopération décentralisée n'a pu se développer que parallèlement au mouvement de décentralisation en cours dans les pays en développement. En effet la plupart des processus de démocratisation engagés par les pays africains depuis la fin des années 80 comportent un volet décentralisation, en nette rupture avec des situations antérieures caractérisées par des États fortement centralisés.

Les réformes entreprises doivent notamment contribuer à consolider la démocratisation par le bas, au plus près des populations, à partir des collectivités locales autonomes et librement élues, prenant appui sur les communautés de base traditionnelles. C'est pourquoi elles rencontrent un écho extrêmement favorable auprès des bailleurs de fonds de la coopération internationale, qui les accompagnent par des actions en matière d'expertise, d'assistance et de formation.

Les parlementaires membres de l'AIPLF sont très favorables à la coopération décentralisée car elle offre de nombreux avantages. Elle permet d'abord de contourner les arcanes bureaucratiques traditionnels des relations d'État à État. Coopération de proximité, l'un de ses atouts majeurs est sa grande souplesse de fonctionnement, qui autorise, dans des délais très brefs, les adaptations et les ajustements éventuellement nécessaires, grâce à une évaluation permanente des projets.

Par ailleurs, ce type de coopération permet une plus grande implication des populations et des acteurs locaux des deux partenaires. Ce faisant, elle remplit une fonction citoyenne. Dans les pays bénéficiaires, et notamment en Afrique, elle aiguillonne les initiatives de la base, appuie le processus de décentralisation et accompagne ou conforte l'évolution démocratique. Dans les pays du Nord, elle sensibilise une large gamme d'acteurs aux problèmes quotidiens des pays en développement. Elle contribue à une meilleure connaissance entre les peuples, en permettant de nouer des liens durables et souvent amicaux entre les sociétés civiles du Nord et du Sud.

La phase de montée en puissance de la coopération décentralisée n'a évidemment pas été exempte d'erreurs d'appréciation, ou de choix contestables. Ainsi, certains projets ont pu s'avérer surdimensionnés, ou mal adaptés aux besoins ou aux réalités sociologiques locales. Les différents acteurs impliqués ont aujourd'hui pris conscience de ces faiblesses, et y apportent les remèdes appropriés. De même, des procédures de consultation réciproque entre les collectivités locales se sont instaurées, qui permettent de mieux coordonner les actions et d'éviter les doubles emplois.

La coopération décentralisée apparaît cependant trop ciblée géographiquement. La concentration des projets sur un nombre restreint de pays est liée à la relative jeunesse du processus. Une réflexion devrait donc être menée sur les moyens à mettre en œuvre pour élargir son champ d'action.

Toutefois, même si des améliorations s'avèrent encore nécessaires, le bilan de la coopération décentralisée apparaît globalement positif. Il convient main-

tenant d'exploiter au mieux le tissu de relations qui s'est constitué au fil des années, pour consolider les acquis et encourager de nouvelles initiatives.

Car dans le domaine de la Francophonie également, qui concerne au premier chef les parlementaires membres de l'AIPLF, la coopération décentralisée a un rôle majeur à jouer. En effet elle contribue très concrètement, sur le terrain, au maintien et au développement de la culture et des valeurs de solidarité qui caractérisent l'espace francophone. En ce sens, elle devrait constituer un thème de réflexion privilégié pour toutes les instances de la Francophonie.

Constatant donc que les opérations de jumelages et de coopération au niveau des collectivités développent des liens de solidarité et créent une plus grande implication des individus face au développement, et convaincue que la coopération décentralisée et le développement de jumelages constituent un moyen efficace et adapté dans le contexte économique actuel, l'AIPLF émet l'avis suivant :

Il faut que l'ensemble des pays bailleurs de fonds maintiennent un effort d'aide publique au développement à la mesure de leurs capacités économiques et financières, et que les gouvernements et les parlements des pays ayant le français en partage prennent toutes les mesures possibles pour:

- créer un environnement légal, réglementaire et administratif qui facilite le développement de jumelages et la mise en œuvre de projets de coopération au niveau des collectivités locales,
- assurer un travail de prospection et d'information à la base afin de promouvoir la mise en place de jumelages,
- aider à développer des outils et des mécanismes de recueil des données nécessaires pour évaluer l'étendue et l'efficacité de la coopération décentralisée,
- assurer la coordination des efforts et des initiatives afin de les diriger vers des objectifs communs qui prennent en compte les besoins prioritaires exprimés par les collectivités bénéficiaires de l'aide.

SITUATION EN AFRIQUE CENTRALE

Conférence internationale sur la paix, la sécurité et la stabilité

Les derniers développements dans la sous-région de l'Afrique centrale sont très préoccupants.

Le sort des réfugiés dans la région des Grands Lacs n'est toujours pas réglé définitivement. Les opérations de rapatriement ont créé des problèmes au niveau de l'environnement, de la capacité d'accueil et d'absorption dans des régions souvent démunies et surpeuplées, et soulèvent des questions légales au niveau des droits de propriété et de citoyenneté.

La situation politique est aussi préoccupante dans plusieurs endroits de la région. Des changements de gouvernements ont eu lieu sans processus démocratique. Malgré certaines assurances à cet effet, rien ne garantit l'instauration ou le retour d'élections libres et transparentes dans un avenir prévisible.

D'autres gouvernements sont sérieusement menacés par des forces d'opposition qui ne représentent pas nécessairement de façon démocratique la volonté des populations.

On assiste malheureusement à l'utilisation de la force et au recours aux armes dans certains conflits. Il existe aussi des gouvernements qui ne respectent pas les droits fondamentaux de l'opposition ni les règles d'élections libres et démocratiques.

L'évolution de la situation n'a cessé de préoccuper sérieusement l'AIPLF qui a d'ailleurs été la première organisation à alerter l'opinion internationale et à dénoncer publiquement le génocide au Rwanda. Lors de sa XX^e Assemblée générale en juillet 1994, elle a en effet réitéré ses appels à la Communauté internationale pour qu'elle assure la protection des populations déplacées.

En juillet 1995, lors de sa XXI^e Assemblée générale, elle a déploré l'incapacité de la Communauté internationale à agir de façon efficace et concertée pour ramener la paix civile et restaurer la stabilité.

À Madagascar, en juillet 1996, l'AIPLF a adopté une autre résolution déplorant encore l'incapacité de la communauté internationale et recommandant des mesures qui portent notamment sur le rapatriement des réfugiés, la réconciliation nationale, le partage du pouvoir, le respect de l'État de droit, la tenue d'une enquête internationale et appuyant une conférence internationale sur la stabilité politique, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs sous l'égide de l'ONU et de l'OUA.

Le 7 novembre 1996, par la voix de son Président et celle de son Secrétaire général parlementaire, l'AIPLF lançait un appel pressant aux parties en conflit pour qu'elles mettent un terme aux actes de violence et s'engagent dans la négociation. Elle demandait aussi au Conseil de sécurité de l'ONU de prendre des mesures immédiates destinées à rétablir la sécurité dans la zone.

Quelques jours plus tard, le 12 novembre, l'AIPLF joignait sa voix à celle du Président du Conseil permanent de la Francophonie dans un appel solennel soulignant la solidarité de la Communauté francophone, demandant au Conseil de sécurité de l'ONU d'assurer les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et réaffirmant son attachement à la tenue d'une conférence internationale.

Le 21 novembre 1996, lors de la réunion de son Bureau à Beyrouth, l'AI-PLF adoptait une résolution réaffirmant son extrême préoccupation face à cette

alarmante situation, mettant en garde contre tout lâche renoncement de la vigilance internationale, affirmant la nécessité d'assurer une présence militaire, humanitaire et médiatique internationale et renouvelant son soutien à la réunion d'une conférence internationale.

Finalement, à Luxembourg, en juillet 1997, l'AIPLF a adopté une autre résolution renouvelant ses appels et constatant que le problème perdurait, entraînant les conséquences humaines, économiques et politiques dramatiques que l'on connaît.

La Francophonie doit, plus que jamais, se prononcer avec force et détermination sur cette situation qui touche plusieurs de ses membres. Il faut renouve-ler avec acharnement notre demande, pour que le Conseil de sécurité des Nations Unies prenne les mesures d'urgence appropriées, et pour la tenue d'une conférence internationale sur la stabilité politique, la sécurité et le développement dans la région.

L'AIPLF exprime l'avis suivant:

- la communauté internationale a le devoir moral de régler sans plus tarder la crise:
- la préoccupation première doit être la recherche et la mise en œuvre, par la communauté internationale sous l'égide de l'ONU, d'une solution définitive au problème des réfugiés;
- seuls les processus démocratiques et le respect de l'État de droit peuvent assurer le retour et le maintien de la stabilité politique et sociale;
- la négociation dans la bonne foi est le seul mécanisme acceptable de règlement des conflits ;
- tout recours à d'autres moyens que ceux des processus démocratiques libres et transparents pour accéder au pouvoir est inacceptable;
- la paix, la sécurité et la stabilité sont des conditions essentielles au développement et à l'édification d'économies saines et dynamiques.

Commission internationale d'enquête

Malheureusement, les événements qui se sont produits ont démontré que les pires craintes de l'AIPLF étaient fondées. En plus du drame qui frappe des milliers de réfugiés, l'instabilité politique continue de menacer l'équilibre social et la démocratie dans plusieurs pays de la région, entraînant une aggravation de la situation économique souvent déjà très précaire.

Malgré cela, il n'y a toujours pas de commission d'enquête internationale pour faire la lumière sur cette situation, identifier les responsables des génocides qui se sont produits et tirer des conclusions afin que la Communauté internationale se livre à un examen de conscience et que pareil drame ne se reproduise pas.

L'AIPLF exprime l'avis suivant:

La Francophonie doit, plus que jamais, se prononcer avec force et détermination sur cette situation et exiger qu'une commission internationale d'enquête chargée d'identifier les responsables des massacres de populations civiles innocentes afin d'y mettre fin immédiatement soit instituée et que les sanctions appropriées soient ensuite prises contre les coupables.

En plus d'exiger la création de commissions d'enquête lorsque nécessaire, la Francophonie doit aussi déplorer fermement les situations où des missions de l'ONU ou d'autres commissions d'enquête existent mais n'arrivent pas à accomplir efficacement leur travail comme c'est malheureusement le cas présentement en République démocratique du Congo.

* *

Le rôle d'assemblée consultative de l'AIPLF est non seulement de contribuer aux grands débats qui se dérouleront au sein de la Francophonie en offrant des idées et des avis, mais aussi d'agir en tant qu'aiguillon pour rappeler les valeurs fondamentales partagées par les membres de la grande famille francophone ainsi que ses priorités et ses engagements.

Ces valeurs, qui visent à contribuer au renforcement de la démocratie, de l'État de droit, des droits de la personne et à soutenir le développement économique, sont les maillons qui unissent la grande chaîne de coopération et de solidarité qu'est devenue la Francophonie.

Par sa contribution, l'AIPLF a non seulement voulu offrir des éléments nouveaux et originaux aux instances de la Francophonie pour nourrir le débat en y ajoutant la perspective parlementaire, mais aussi réitérer l'idéal francophone et le rendre bien présent dans toutes les décisions qui seront prises.

Pour l'AIPLF, le développement humain tant souhaité ne peut se réaliser qu'en conjonction avec le développement économique et démocratique. Les efforts de la Francophonie sont exemplaires dans ce sens. Il y a tout lieu d'en être fier et de les poursuivre.

Cependant, les risques de perdre l'objectif en cours de route sont bien présents. La mondialisation, l'efficacité, l'uniformisation sont autant de pièges qui ne cesseront de se poser sur le chemin de la communauté francophone. Il faut que toutes les instances de la Francophonie demeurent vigilantes afin que le développement économique reste bien au service des individus et non l'inverse, et surtout qu'il ne serve jamais de prétexte à un ralentissement du développement des deux autres éléments de l'équation.

Il n'existe évidemment pas de modèle idéal ou universel applicable à toutes les communautés de la Francophonie. Chaque modèle doit être taillé sur mesure en s'inspirant des enseignements que nous offre l'histoire. La culture, les traditions, les grands projets collectifs propres à chaque peuple sont autant d'éléments qui influencent les peuples dans leurs décisions.

La Francophonie se caractérise par sa diversité et est unie par une langue commune. Cette originalité permet l'enrichissement de chacune des cultures grâce aux échanges, à la coopération et à la solidarité construits autour d'elle. Cette formidable force, il faut la conserver et en faire le tremplin de l'évolution de notre communauté alors que nous entrons dans le XXI° siècle.

Devant ces objectifs à la fois exaltants et ambitieux, les parlementaires des pays ayant le français en partage sont déterminés à participer aux débats qui se dérouleront dans leur assemblée et au sein de la Francophonie afin d'assumer la responsabilité qu'ils ont reçue de représenter leur population et de défendre leurs intérêts et leurs valeurs, et cela dans le respect des caractéristiques propres à chaque société.